

Les donations supposent le **paiement de droit de donation** à l'administration fiscale.

Des **abattements spécifiques** existent selon le lien de parenté entre le donateur et le donataire.



### Abattements selon les liens de parenté :

Parents et grands-parents

100 000 €



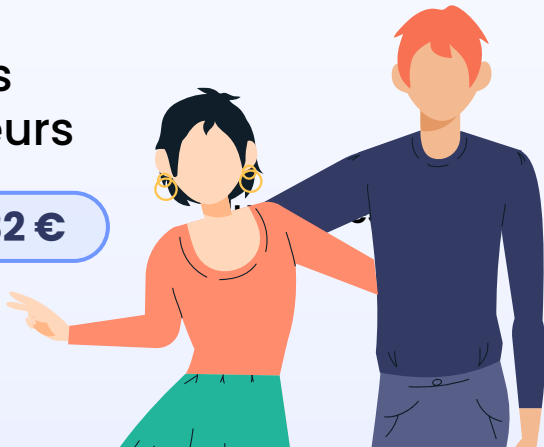
Epoux.se ou partenaire de pacs

80 724 €



Frères et sœurs

15 932 €



Enfants

100 000 €



Petits-enfants

31 865 €



Neveux et nièces

7 967 €



Arrières-petits-enfants

5 310 €



Si le bénéficiaire est handicapé, un abattement différent est prévu.

Personne handicapée

159 325 €

